

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°17-2024  
ADHESION AU CEPRI**

Le mercredi 26 juin 2024 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 19 juin 2024

**Etaient présents (18 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	CAMBOT	Serge	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DAMIANI	Christian	Suppléant

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (13 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Daniel GOMES – Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** M. Roger PEDEFLOUS

## **Objet : Adhésion au Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI)**

Le Président indique au comité syndical que le CEPRI est une association permettant aux collectivités qui le souhaitent de disposer d'un réseau d'échanges et de capitalisation de savoir-faire pertinents en matière de lutte contre les inondations.

Le CEPRI peut être missionné pour :

- Fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage publique locale
- Animer un lieu d'échanges sur la prévention du risque inondation
- Être le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes.

Le Président souligne l'intérêt d'adhérer au CEPRI afin de bénéficier de son expertise et également pour pouvoir participer au réseau d'échanges de collectivités porteuses de PAPI.

Le Président indique qu'une participation de 500 €/an est appelée par le CEPRI.

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, le Président propose au comité syndical d'adhérer au CEPRI.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au CEPRI

**AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

**Le Président**  
  
Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE PAU

**Michel CAPERAN**